

Un budget qui laisse pésager le pire

par Christian Pépin
étudiant en sociologie à l'UQAM

Le 19 mars dernier, Monique Jérôme-Forget déposait son budget visant à relancer l'économie du Québec. Qualifié le plus interventionniste de la dernière décennie, celui-ci affiche un déficit de 3,9 milliards, le premier en dix ans. Le gouvernement prévoit déjà refile la facture aux moins nantis de la société.

Éducation et santé

Le budget prévoit des investissements de 490 millions en éducation et de 1,5 milliard en santé. Ceux-ci couvrent principalement les hausses des coûts du système, étant accompagnés de peu d'argent neuf. Les compressions budgétaires sont néanmoins évitées pour l'instant.

Par contre, pourquoi le gouvernement n'a pas vu dans l'éducation supérieure un des principaux leviers de sortie de crise, en témoigne l'absence de nouveaux investissements substantiels. De plus, le régime des prêts et bourses est un grand oublié du dernier budget, hormis l'indexation renouvelée des dépenses admises. Dans un contexte où plusieurs travailleurs et travailleuses, dorénavant au chômage, prévoient un retour aux études, ou souhaiteront envoyer leurs enfants poursuivre des études supérieures, une bonification substantielle du régime aurait été de mise.

Pour la santé, les nouveaux investissements sont principalement liés au vieillissement de la population, afin de couvrir les besoins accrus de services.

Hausses tarifaires

Afin de résorber le déficit anticipé par ce budget, la ministre des Finances a choisi de hausser la taxe de vente du Québec (TVQ) de 7,5% à 8,5% à partir du 1er janvier 2011. Un vaste ensemble de tarifs gouvernementaux seront également indexés de 2% à la même date, sous le couvert du principe de l'utilisateur-payeur.

Ces mesures se basent sur des prévisions de croissance économique dès l'an prochain. Par contre, ce scénario optimiste est loin de faire l'unanimité parmi les analystes. En ce sens, les nouvelles sommes allouées au Fonds des générations (1,6 milliard de dollars), au lieu d'aller au remboursement de la dette, auraient plutôt dû être consacrées à l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des programmes sociaux, et à la création d'emplois publics et de qualité.

Enfin, les nouvelles hausses tarifaires permettent seulement de boucler 40% du déficit anticipé. Est-ce que cela veut dire que le présent budget n'est que la pointe de l'iceberg? Devons-nous craindre alors de nouvelles mesures antisociales à venir dès 2011, telles l'introduction de frais de scolarité au collégial et d'une nouvelle hausse à l'université?

La place du privé dans la gouvernance des institutions postsecondaires

Étienne Simard,
Syndicat des étudiantes et étudiants
salarié-e-s de l'UQO (SEES-UQO)

L'objectif fondamental des institutions postsecondaires est le développement et la transmission des connaissances. Pour remplir correctement cette mission, les universités et cégeps doivent bénéficier d'un financement suffisant, ce qui n'est toujours pas le cas. Ils doivent également jouir d'un maximum d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs religieux, politiques et économiques qui pourraient nuire à leur liberté académique. Sans bien sûr pouvoir les couper du monde qui les entoure, il importe de les doter de mécanismes limitant le risque d'un contrôle externe influençant le contenu et les orientations académiques des programmes de formation, des projets de recherche et des autres activités intellectuelles sur les campus.

Le conseil d'administration (CA) est l'instance décisionnelle suprême de chacune des institutions d'enseignement. Il a pour fonction de s'assurer que l'ensemble des décisions de la direction ne détournent pas l'institution de sa mission première. Il sert en quelque sorte de rempart contre les détournements idéologiques ou les conflits d'intérêts d'ordre privé.

Les membres internes du CA (personnel enseignant, chargé-e-s de cours, étudiantes et étudiants, personnel de soutien, personnel de recherche, professionnel-le-s, excluant la direction) sont les mieux placé-e-s pour prendre des décisions cohérentes et responsables vis-à-vis des enjeux auxquels font face les institutions. Ces personnes ont conscience des conséquences que peut avoir chacune des décisions sur leur milieu d'enseignement, d'études ou de travail. Elles ont tout avantage à maintenir le cap sur la mission première de leur institution, nécessaire au libre exercice de leurs activités.

Du côté des membres externes, on ne retrouve pas ou très peu cette compétence nécessaire à la prise de décision éclairée. Provenant généralement du milieu des affaires, ces personnes ont plutôt tendance à adopter une logique gestionnaire et marchande ou à appuyer aveuglément les propositions de la direction lors de la prise de décisions. La gestion d'un cégep ou d'une université ne représente pourtant pas la même tâche que celle d'une entreprise privée. Pour cette dernière, le but consiste à augmenter continuellement les profits par tous les moyens possibles, ce qui n'a rien à voir

avec les buts d'une institution d'enseignement. Le scandale financier de l'UQAM en donne un excellent exemple. Les seul-e-s à s'être opposé-e-s dès le départ au projet immobilier dans lequel la direction a embourbé l'institution sont les membres de la communauté universitaire. Le Vérificateur général du Québec a d'ailleurs fait mention dans son rapport que les membres du CA de l'UQAM ont approuvé des engagements financiers de

Pour les membres externes
représentant une entreprise ou
un employeur, il est tout à leur
avantage de profiter de leur
position au CA pour influencer
les programmes de formation
de la main-d'œuvre

419 M\$ « sans que l'on ait procédé à une analyse sérieuse ou que l'on ait mesuré l'incidence de la dette et des engagements sur la stabilité financière de l'université ».¹

On peut également questionner les intérêts privés défendus par les membres externes. L'apparence de ne subir aucune répercussion directe de leurs décisions n'en fait pas moins des citoyennes et citoyens intéressé-e-s. Pour celles et ceux représentant une entreprise ou un employeur, il est tout à leur avantage de profiter de leur position au CA pour influencer les programmes de formation de la main-d'œuvre, pour encourager la direction à injecter d'importantes sommes dans l'économie marchande (projets de constructions inutiles, remplacement excessif de matériel bureautique), ou encore pour favoriser l'intégration d'une idéologie néolibérale dans l'ensemble des secteurs de l'institution. Personne n'est désintéressé!

La composition actuelle des CA des institutions postsecondaires ne permet pas à ces instances de servir de rempart contre les influences externes. Aucun

d'entre eux n'est composé d'une majorité de membres internes. Dans les CA de l'ensemble des cégeps, la proportion de membres externes est de 68%. Pour les universités, ce nombre est de 62,5% pour le réseau des UQ, et varie entre 52 et 71% pour les autres². Avec le projet de réforme de la gouvernance des institutions postsecondaires de la ministre Courchesne, le nombre de membres externes sera fixé au 2/3 des membres dans les cégeps et les universités, excluant le recteur ou la rectrice. Bref, si les mécanismes servant à préserver l'indépendance des institutions ne remplissent actuellement pas leur mission, la tendance ne va pas en s'améliorant.

Dans un contexte où la désinformation et la démagogie sont ambiantes, la liberté de nos institutions postsecondaires est plus que jamais nécessaire pour le développement d'analyses critiques et pour la réflexion sur notre avenir collectif. Il urge de s'opposer au projet de loi de la ministre Courchesne. La démocratisation des instances doit passer par l'octroi d'au moins la majorité des sièges aux membres des communautés universitaires et collégiales, si ce n'est de la totalité. L'ingérence du privé dans nos institutions a assez duré!

¹ Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de l'UQAM, « Partie 1 - Impacts des pertes immobilières sur la situation financière », 2007, p.78 : <http://www.vgq.gouv.qc.ca/publications/nov2007/RapportSpeciaLUqam.pdf>

² Pour plus d'information, consultez le feuillet d'information de l'ASSÉ sur la gouvernance des cégeps et des universités de la série « La face cachée de la privatisation » : http://www.ass-solidarite.qc.ca/documents/fr/materiel_dinfo/tracts_feuillet/PRivatISatiON%20-%20CA.pdf



La privatisation en éducation ou l'art de lutter contre l'égalité des chances

Par Denis Letourneau
vice-président à la vie politique de la
Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

Non seulement le privé occupe une place toujours plus grande dans le domaine de l'éducation, mais il vise à mettre la main sur tous ces milliards investis dans les établissements publics.

Nous aurions tort de croire que la privatisation est la seule stratégie gouvernementale d'action en faveur du privé. En fait, dès 1993, la Banque mondiale mettait de l'avant six grandes stratégies de déconstruction de l'État :

- Le défaut de ressources;
- La privatisation;
- La communautarisation;
- La tarification;
- La déréglementation;
- La décentralisation.

Toutes ces stratégies visent un même objectif : permettre au privé de faire main basse sur de nouveaux marchés, dont la rentabilité est assurée.

Il manque 700 millions de dollars

Il est nécessaire de rappeler à la ministre des Finances du Québec qu'il manque 700 millions de dollars dans les réseaux préscolaire, primaire et secondaire du Québec sur un budget global de 10 milliards de dollars. Dans un tel contexte, il n'y a rien d'étonnant à ce que le réseau public d'éducation arrive de plus en plus difficilement à répondre aux mandats qui lui ont été confiés.

Chaque raté est monté en épingle et versé comme preuve que les services publics ne sont plus à la hauteur des attentes et des aspirations de la population québécoise en général et des parents, en particulier.

Il aurait effectivement été compliqué de faire avaler la solution du privé à des personnes qui auraient considéré que le public pouvait largement faire le boulot voire même le faire mieux. D'où l'importance de la stratégie du défaut de ressources : c'est la pierre angulaire sur laquelle toutes les autres stratégies prennent appui.

Quand on privilégie le soutien aux mieux nantis

Si l'on compare l'enveloppe consentie aux écoles privées en 2003 et en 2007, le budget est passé de 385 millions à 437 millions de dollars : une hausse de 52 millions de dollars. Les 182 écoles privées représentent à peine 11,2 % des écoles du Québec.

Par ailleurs, dans les écoles publiques mises à mal par la sélection des élèves par les écoles privées, le MELS n'alloue

que 35 millions de plus pour améliorer l'égalité des chances dans les milieux plus défavorisés. 745 écoles se partagent ce montant.

de leurs poches pour les obtenir.

Certaines évaluations peuvent coûter jusqu'à 1 500 \$. Difficile de payer cela

Partage du budget supplémentaire entre écoles publiques et privées

	secteur privé	secteur public
Nombre d'écoles admissibles aux enveloppes particulières	182 écoles	745 écoles
Montant supplémentaire alloué	52 millions \$	35 millions \$

Des millions à récupérer

De nombreuses études ont été réalisées à ce jour sur les impacts du retrait du financement public aux écoles privées. Elles arrivent toutes à la même conclusion : le Québec économiserait. Selon ces recherches, les économies se chiffrent entre 70 et 260 millions.

L'Ontario, l'étalon de mesure par excellence du gouvernement québécois, a choisi de ne pas financer les écoles privées.

Le choix de maintenir le financement des écoles privées n'est donc pas un choix économique, mais plus fondamentalement un choix idéologique qu'il faut contester avec énergie.

Les élèves en difficulté tributaires des services privés

Il est possible d'obtenir des services pour un enfant en difficulté dans la mesure où un diagnostic précis a été posé. Or, il est de plus en plus difficile d'obtenir ces évaluations dans le réseau public. Les parents doivent trop souvent payer

en gagnant le salaire minimum! Les enfants des familles pauvres sont ainsi privés des services dont ils ont besoin. Dans leur cas, **privatisation** rime avec **privation**.

Une privatisation aux multiples visages

La privatisation a de multiples visages : les services d'aide aux devoirs, de psychologue ou d'orthopédagogue sont de plus en plus le fait d'un achat de services dans le secteur privé. Les machineries et les équipements sont le fait de commandes. Les services alimentaires et de conciergerie sont confiés au privé.

Le projet de loi no 88 ou comment mettre la table pour la sous-traitance des services publics en éducation

Le projet de loi no 88 a été sanctionné quelques jours avant le déclenchement des élections 2008. Il entrera en vigueur sous peu. Le gouvernement introduit par cette loi certains principes chers à la nouvelle gestion publique (NGP) mis de l'avant par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). C'est un courant de

pensée résolument néolibéral, c'est-à-dire individualiste et antiétatique.

Parmi les mesures préconisées, l'introduction de la gestion par résultats ne pourra qu'accroître la sous-traitance et l'impartition des services publics. Comment? En imposant aux administrateurs un niveau de résultats mesurable dans un contexte de rareté de ressources.

Mais surtout, la NGP veut faire de nous des consommateurs passifs plutôt que des citoyens actifs. De fait, elle vise à favoriser la passivité politique.

Un véritable détournement de la démocratie

La prise de parole publique et l'éducation politique sont les bases mêmes d'une société démocratique. La société de droits est le meilleur antidote au néolibéralisme.

Il est donc impératif de maintenir bien vivantes les deux valeurs sur lesquelles se fonde notre action : le droit à l'éducation et la défense de l'égalité des chances. Il importe également de les défendre aussi vigoureusement.

Le gouvernement n'est aucunement légitimé de bafouer le droit à l'éducation et le consensus social sur l'égalité des chances comme il le fait actuellement. Ce choix n'a jamais été soumis au débat social et la population n'a jamais voté pour ça. C'est un détournement de démocratie!



La production de ce journal a été rendue possible grâce à la contribution des groupes suivants :

Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski

Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Table régionale des centres de femmes de Montréal métropolitain /Laval



L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC CONTRE LA PRIVATISATION DU BIEN COMMUN !



www.rcentres.qc.ca

Halte au sabotage : défendons notre système de santé public, universel et gratuit

**Blandine Juchs
et Mercédeez Roberge**
Table des regroupements provinciaux
d'organismes communautaires et
bénévoles (TRPOCB)

Avant l'instauration du régime québécois de l'assurance-hospitalisation (1960) et du régime d'assurance-maladie (1971), problèmes de santé rimaient avec problèmes financiers. En se dotant d'un système de santé public, la société québécoise choisissait alors de briser ce cycle. Ce faisant, elle décidait que la santé de la population était une responsabilité collective plutôt qu'un privilège variable selon le revenu individuel.

L'universalité et la gratuité du système de santé et de services sociaux sont attaquées quotidiennement : hôpitaux construits en partenariat public-privé, frais supplémentaires pour obtenir des médicaments, ouverture de cliniques privées et accroissement des interventions pouvant s'y pratiquer, frais accessoires qui se multiplient, etc. Les effets cumulés de ces assauts nous mènent tout droit vers un système dont l'objectif ne sera plus la santé de l'ensemble, mais le profit de certains. Pour empêcher cela, il faut agir et vite!

Le milieu communautaire défend au jour le jour ce droit fondamental : avoir un accès égal aux soins de santé et aux services sociaux. Par essence, un organisme communautaire est une mise en commun de ressources et de solidarités afin de réaliser des projets collectifs à l'échelle d'un groupe, d'un quartier ou d'une région.

C'est l'État lui-même qui tente de nous persuader que le recours au privé est inéluctable et qu'il réglera tous les maux du public, dénigrant au passage un système de santé qu'il a laissé se dégrader

De la même manière, l'État existe pour mettre en commun les ressources, par les impôts et les taxes par exemple, pour les transformer en équipements collectifs et en services publics. Il est manifeste que le gouvernement actuel est en train d'oublier ce qui devrait pourtant être au cœur de ses préoccupations.

Car c'est l'État lui-même qui tente de nous persuader que le recours au privé est inéluctable et qu'il réglera tous les maux du public, dénigrant au passage un système de santé qu'il a laissé se dégrader. Mais qu'en est-il exactement?

Le privé vampirise le système de santé public

Une étude de la Coalition canadienne de la santé a documenté l'état de la privatisation à travers le Canada et elle conclut que les temps d'attente sont plus longs dans les régions où la privatisation est la plus présente et que des services publics diminuent. Les travailleurs et travailleuses de la santé et des services sociaux ne peuvent être à deux endroits en

même temps. Au Québec les ressources humaines du public fuient déjà vers le privé – 34 % des radiologues pratiquent maintenant dans des cliniques à but lucratif et 158 médecins se sont retirés du secteur public – deux tristes records au niveau pancanadien¹. Qui peut bien voir du progrès là-dedans?

Le privé coûte plus cher

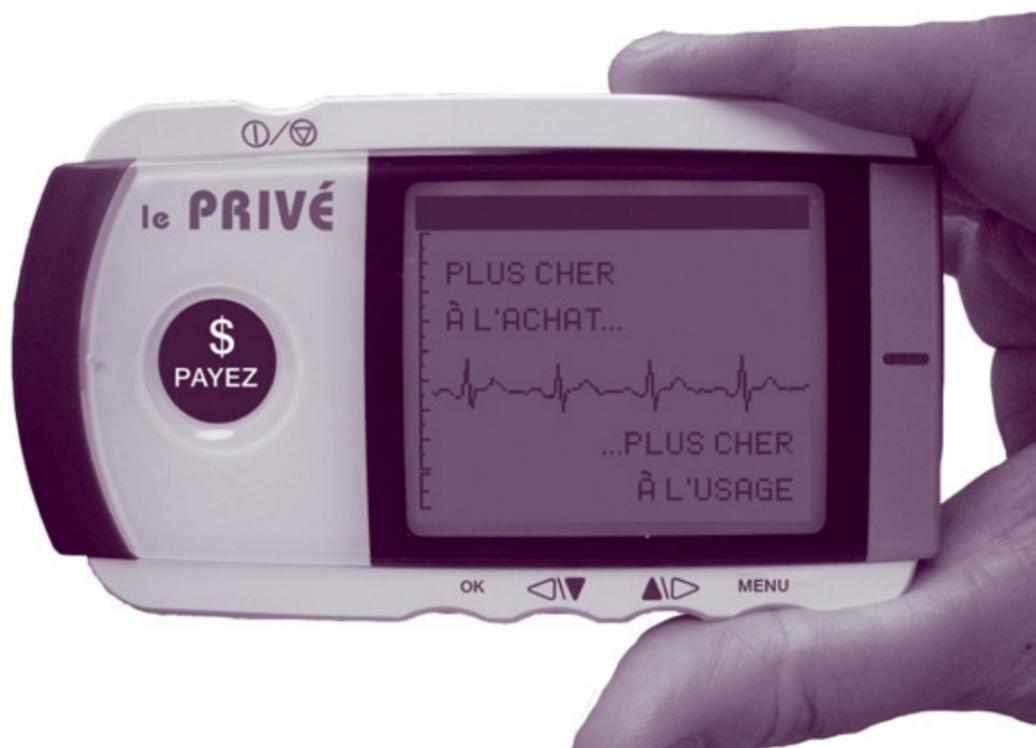
Le Devoir publiait récemment des données éloquentes prouvant que le gouvernement paie deux fois plus cher pour soigner les cataractes dans le privé². Une chirurgie de la cataracte coûte 450 \$ lorsqu'elle se fait dans le public, mais le gouvernement verse 1 000 \$ aux cliniques privées pour la même opération. Comment peut-on défendre pareille aberration?

Le privé n'est pas accessible

Comment, avec un revenu médian annuel de 24 100 \$ au Québec, peut-on dire que c'est une question de libre choix que de payer de 12 000 \$ à 15 000 \$ pour le remplacement d'un genou, de 2 000 \$ à 3 500 \$ pour l'opération de la cataracte d'un seul œil, 2 500 \$ pour une hernie, 600 \$-700 \$ pour une résonance magnétique, 500 \$ pour une consultation pour un examen³. Qu'arrivera-t-il aux personnes qui ne pourront se payer des soins ou des assurances?

Penser la santé au-delà du bout de son nez

La santé d'une population ne se résume



évidemment pas aux chirurgies, aux médicaments ou aux salles d'urgence. La santé c'est aussi l'alimentation, la prise en charge de sa propre santé, tant physique que psychique, ce qui permet bien souvent d'éviter de recourir au système hospitalier.

Les femmes et les hommes qui fréquentent les organismes communautaires, y militent ou y travaillent luttent quotidiennement contre la pauvreté, contre la discrimination, l'exclusion et la marginalisation, pour promouvoir l'égalité, afin que les besoins de la population soient pris en compte. Par leurs actions sociales et politiques, ces femmes et ces hommes travaillent à la transformation en profondeur des lois, des institutions, des mentalités.

Le mouvement communautaire du secteur de la santé et des services sociaux s'oppose à la privatisation des ressources publiques et à la marchandisation du droit à la santé et l'accès aux services sociaux en vertu de « la primauté de

l'être humain sur les profits », ainsi qu'il est écrit dans le manifeste de l'ASSÉ « Pour un système public, libérons-nous du privé! »⁴.

La politique du déficit zéro, le désengagement de l'État et des années de sous-financement ont dégradé un système public qui a pris des décennies à construire. Il faut stopper cette entreprise de démolition, faire entendre nos voix et exiger un système de santé public universel et gratuit!

¹ Coalition canadienne de la santé, *Eroding Public Medicare : Lessons and Consequences of For-Profit Health Care Across Canada*, 6 octobre 2008, 169 pages.

² Robert, Dutrisac, *Cataractes : deux fois moins cher dans le public*, *Le Devoir*, 30 janvier 2009.

³ Coalition canadienne de la santé, *ibid.*, p. 149 à 164 (section sur la situation au Québec).

⁴ Disponible en ligne au : www.nonauprivate.info

Mieux tarifier les services pour mieux faire payer les pauvres!

Mathieu Robillard
de la TROVEP de Montréal

Depuis l'arrivée des néolibéraux au pouvoir, les baisses d'impôts se succèdent aussi rapidement que les hausses de tarifs. Les libéraux de M.Charest l'ont d'ailleurs confirmé dans le dernier budget, ils ont décidé de ne plus imposer de *fardeau fiscal* aux plus riches et de refiler le *fardeau tarifaire* à tous les citoyens et toutes les citoyennes. Comme la richesse est mal répartie au Québec et que les pauvres s'appauvrissent tandis que les riches s'enrichissent, la tarification accentue les inégalités économiques entre les citoyens et citoyennes. Contrairement aux impôts, la tarification ne prend pas en considération les revenus des personnes et des familles; on impose un tarif unique à tous les citoyens et citoyennes et ce, peu importe le revenu.

Prenons l'exemple des tarifs d'électricité. Dans les six dernières années, ils ont augmenté de 18,2 %. Concrètement « les ménages à très faibles revenus (14 400 \$ et moins) consacrent près de 8 % de leur budget à l'électricité alors que ce poste de dépenses ne représente que 1,8 % pour un ménage bénéficiant d'un revenu d'environ 80 000 \$ ». Les tarifs ont augmenté également pour tous et toutes, mais l'impact budgétaire pour les citoyens et citoyennes à faibles revenus est dévastateur. Ce qui est encore plus odieux, c'est que les plus riches ont eu droit à de significatives baisses d'impôt, ce qu'il leur laisse une marge de manœuvre pour payer les augmentations de tarif.

En terminant, si le passé est garant de l'avenir et que les libéraux poursuivent sur leur lancée de tout privatiser, nous vivrons dans un Québec complètement INC. dans lequel les personnes à faibles revenus ne sont pas INClues.

Bloc technique

Rédaction: Nesrine Bessaïh, Chloé Domingue-Bouchard, Blandine Juchs, Denis Letourneux, Christian Pépin, Mercédeez Roberge, Mathieu Robillard, Étienne Simard

Correction: Chloé Domingue-

Bouchard, Éliane Legault-Roy, Véronique Martineau, Étienne Simard

Montage: Catherine Brunet

Graphisme: Marianne Breton-Fontaine, Catherine Brunet, Alix Jasmin-Morissette

Distribution: Dans la manif!!!

Imprimeur: Payette et Simms

Tirage: 10 000 exemplaires

Dépot Légal à la bibliothèque nationale du Québec: ISSN 61999, No. 619994

L'Ultimatum est publié par l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), pour plus d'informations sur l'ASSÉ et ses comités:

(514) 390-0110
www.asse-solidarite.qc.ca
executif@asse-solidarite.qc.ca

La privatisation du système de santé : Un recul pour les droits des femmes

Par Nesrine Bessaïh
de L'R des centres
de femmes du Québec

L'édification d'un réseau public de santé et de services sociaux a consolidé le droit à la santé au Québec, tout en étant un des piliers de l'émancipation des Québécoises. Celles-ci ont bénéficié de la construction d'un système de santé universel et gratuit à plusieurs niveaux.

1. En tant qu'usagères

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes et font appel plus souvent qu'eux au système de santé, pour des étapes normales de leur vie (contraception, grossesse, ménopause). Avant la mise en place du réseau public de santé, de nombreuses familles devaient s'endetter pour couvrir les naissances de leurs enfants ou les soins médicaux. Plusieurs femmes en ont témoigné dans le cadre de l'opération « Je me souviens »¹.

« Je suis née en 1950, troisième d'une famille de 9 enfants. J'ai eu 10 ans pour observer l'effet de la naissance de mes frères et sœurs... jusqu'à l'arrivée de l'assurance-hospitalisation en 1960. Chaque naissance était une source énorme de stress. Il y a dix ans, j'ai d'ailleurs vu les factures que mes parents avaient précieusement conservées tellement c'était des dépenses importantes. Tant de sous pour l'alcool désinfectant; tant de sous pour la ouate, pour les Kotex, etc. Tant de dollars pour le séjour de madame, tant de sous pour le séjour de bébé à la pouponnière. »

Aujourd'hui, les femmes sont en moyenne plus pauvres, moins syndiquées et surreprésentées dans les emplois précaires et à temps partiel. Les femmes immigrantes ou issues de minorités visibles sont doublement discriminées sur le marché du travail. Les femmes âgées et seules sont les citoyennes les plus touchées par la pauvreté². Or selon l'OMS, « la plus grande menace à la santé est la pauvreté »³. On peut en déduire qu'elles seront plus durement touchées par le retour du privé dans le système de santé.

2. En tant que proches aidantes
Par le passé, les femmes prenaient soins des enfants et des personnes en perte d'autonomie. La mise sur pied d'un système public de santé universel et gratuit leur avait permis de se décharger de ces responsabilités et d'investir massivement le marché du travail.

Depuis le virage ambulatoire, à la fin des années 90, le désengagement de l'État prend appui sur le travail invisible des femmes. « Au Québec, un million de personnes ont besoin de services à domicile ». Ces soins sont assurés par des milliers de femmes qui « doivent passer d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel ou même quitter leur emploi pour répondre aux besoins des uns et des autres »⁴. En 2006, les femmes représentaient 80 % des proches aidantes⁵.

3. En tant que travailleuses

La majorité des emplois créés lors de la mise sur pied du réseau public ont été occupés par des femmes. Ces emplois syndiqués et de qualité ont directement participé à l'émancipation économique des Québécoises. Encore aujourd'hui, les femmes occupent 80 % des emplois du système de santé.

Cependant, les coupures en santé qui sévissent depuis près de 20 ans ont un impact désastreux sur les emplois et la qualité de vie des travailleuses. Le travail à temps partiel et sur appel s'accompagne d'une surcharge de travail et d'une importante baisse de revenu. Les travailleuses « se font offrir par les agences privées de placement de meilleurs salaires et plus de flexibilité dans leur horaire, au détriment de leur sécurité d'emploi et des avantages sociaux »⁶.

Un recul inacceptable pour les droits des femmes

Que ce soit en tant que travailleuses, proches aidantes ou usagères, les femmes subissent gravement les conséquences de la marchandisation de la santé. Alors que le Québec se présente comme un fier tenant des valeurs d'égalité entre les hommes

et les femmes, ses décisions politiques démontrent qu'il choisit d'enrichir des compagnies privées au détriment des plus pauvres.

La loi canadienne sur la santé prévoit que les services médicaux soient fournis gratuitement et indépendamment de la capacité de payer de chacune et chacun. L'R des centres de femmes, la Table régionale des centres de femmes de Montréal-Laval et les centres de femmes du Québec revendiquent un système de santé public, universel et gratuit.

Nous revendiquons également une approche globale de la santé⁷. Nous en avons assez des investissements massifs et aveugles dans des technologies douteuses et coûteuses (médicaments, informatique, etc.). Nous souhaitons une réorientation du système de santé vers la prévention et l'amélioration des conditions de vie de toutes et tous.

1 Pour plus de témoignages et d'info sur l'opération: <http://cybersolidaires.typepad.com/r/2008/03/je-me-souviens.html>

2 La pauvreté, une décision politique, 2007

3 Organisation Mondiale de la Santé (OMS),

Quatrième conférence internationale de la

promotion de la santé, Jakarta, juillet 1997

4 La privatisation du système de santé, une

atteinte au droit à la santé et au droit à l'égalité des femmes, 2008

5 Francine Ducharme, Famille et soins aux

personnes âgées, enjeux, défis et stratégies,

Beauchemin, Chenelière Education, 2006

6 La privatisation du système de santé, une

atteinte au droit à la santé et au droit à l'égalité des femmes, 2008

7 Changements de lunettes! Pour une appro-

che globale et féministe de la santé, Réseau

québécois d'action pour la santé des femmes,

2008



ULTIMATUM

Le journal de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) Vol.8 No.4 · 26 Mars 2009

Dans la rue, barrons le chemin au privé

par Chloé Domingue-Bouchard
étudiante en communication, politique et société à
l'UQAM

Après avoir rejoint plus de 1500 personnes signataires du manifeste et près d'une centaine d'organismes, c'est désormais la rue que prend d'assaut la campagne « Pour un système public, libérons-nous du privé. »

Après une campagne bien remplie, nous prenons la rue, de concert avec les groupes sociaux pour dénoncer haut et fort la logique du management privé. Cette logique de gestion rongée et assaillie nos institutions publiques dans l'intérêt d'une minorité possédante au détriment de l'ensemble de la population. Cette approche est garante des valeurs de concurrence et d'utilitarisme, considérant le savoir comme une simple marchandise susceptible de rapporter des profits. Le savoir étant un bien commun devant profiter à toute la société, **L'ASSÉ se positionne contre les intérêts et la logique du privé dans les institutions publiques.**

Refusons d'être clients et clientes.
Soyons citoyens et citoyennes.

Ce n'est pas par la sous-traitance que nous réussirons à remédier aux carences de notre système d'éducation; c'est par un réinvestissement massif et public dans nos institutions que nous pourrions nous assurer d'une éducation de qualité accessible à tous et toutes. Donnons-nous les moyens communs d'investir collectivement dans le progrès social qui profite à tous et toutes

plutôt que dans le progrès du marché profitant à la minorité. **L'ASSÉ se positionne donc pour un réinvestissement public et massif dans les services publics.** car autant l'éducation que les autres services publics doivent être financés davantage.

Refusons d'être clients et clientes.
Soyons citoyens et citoyennes.

Afin de s'émanciper pleinement et concrètement de la logique du privé, **L'ASSÉ revendique la démocratisation des instances dans les institutions d'éducation postsecondaires.** En effet, la gouvernance de nos institutions publiques se doit d'être au cœur même de la lutte à l'ingérence du privé. Peu importe les efforts que nous ferons pour mettre à la porte le privé de nos établissements, nos institutions publiques n'appartiendront réellement au peuple que lorsque ces entreprises n'auront plus la main mise sur la gestion de nos institutions par l'entremise de nos conseils d'administration.

Refusons d'être clients et clientes.
Soyons citoyens et citoyennes.

La manifestation du 26 mars exprime la colère de plus de 250 000 personnes appuyant solidairement la campagne menée de front par l'ASSÉ et les groupes sociaux. Il est temps d'exposer clairement à nos dirigeants et dirigeantes que la voie qu'ils et elles tracent pour nos institutions n'est pas celle que la population a choisie et qu'ils et elles nous trouveront sur leur chemin!



www.nonauprive.info